

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28 JANVIER 2020 – 19h30

Présents : M. Mme MANUBY Didier, MEGE Isabelle, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, BARBARIN Jérôme, LONCHAMBON Jacqueline, ESTIER Pascal, ALVES Laurence, BRUNET David, THAUVIN Isabelle

Absents : MM. MAZERON Laurent (procuration à Mme Ferreira), LOBJOIS Corine (procuration à Antunes), BERTHIER (procuration à Mme Lonchambon), DE JESUS José, EMPSON Valérie, ROSSIGNOL Alexis

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Isabelle MEGE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Travaux
- Affaires scolaires
- Affaires foncières
- Syndicats
- Questions diverses

Le compte-rendu du 17 décembre 2019 est lu par Mme Annie Garrachon puis Mme Isabelle Mège et adopté avec :

- 12 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

TRAVAUX :

Station d'épuration de Tournobert :

Avancement des travaux : réalisation complète des deux bassins circulaires. Les travaux annexes se poursuivent. L'implantation et la construction du bâtiment d'accueil devrait commencer prochainement.

Aménagements accessibilité : une réunion doit être programmée avec le cabinet Cristina pour la continuité des accès PMR. Les travaux d'accessibilité devraient concerner l'église de Comps pour une place PMR à l'entrée et le camping : pour des places PMR accès au bâtiment d'accueil, au chalet adapté handicapé et aux sanitaires du haut.

Impasse du Chauffier : le changement de la conduite d'eau n'a pas été retenu par le syndicat Sioule et Morge pour 2020. Si des reliquats étaient disponibles en cours d'année, ils pourraient faire partie d'une programmation complémentaire.

AFFAIRES SCOLAIRES :

L'organisation du temps scolaire et le maintien des Temps d'Activités Périscolaires doivent être décidés avant le 14 février 2020 pour la rentrée de septembre 2020. Une concertation avec l'ensemble des partenaires, enseignants, parents d'élèves et élus est prévue lors d'un conseil d'école extraordinaire le 11 février prochain. Le Conseil municipal prendra sa décision lors de la réunion du 25 février.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA :

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain sur les parcelles cadastrées suivantes avec :

- 12 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

- AZ 110-168-169 d'une superficie de 4 922 m² avec habitation vendue par M. Guido ZIJLMA au profit de M. Antonio LOPES CORREIA au prix de 110 280 €.
- AY 174 d'une superficie de 364 m² vendue par Mme Paulette BEC au profit de Mme Fabienne FOURNIER au prix de 50 €.
- AT 470-472-478-479-480-481-482-484 d'une superficie totale de 5ha 80a 02ca vendues par M. Dominique FOURNIER à M. Vincent TASCHET au prix de 14 700 €.
- AN 60 – 61 d'une superficie de 1 261 m² avec habitation vendues par Mme Marie-Laure PORTRAT à M. et Mme Jérôme MARRE au prix de 71 500 €.
- AD 118 d'une superficie de 4 350 m² avec habitation vendue par M. et Mme Bilal OZER à M. Jean-Philippe HERVIN au prix de 217 000 €.
- AO 212 – 213 d'une superficie totale de 793 m² avec habitation vendues par M. Nicolas BOURON et Mme Amandine LEONELLI à M. et Mme Alain LAVAL au prix de 110 000 €.
- AN 59 d'une superficie de 3 060 m² avec habitation vendue par les Consorts TRIPHON à M. et Mme Eddy Julien GIROUD au prix de 125 000 €.

Acquisition de terrain à Sagnes : M. Tourret a donné son accord pour la cession à la Commune d'un terrain pour une aire de retournement pour le ramassage des ordures ménagères et l'implantation d'une future cabane de chasse pour la Société de chasse de Comps au prix de 2 500 €. Les frais de géomètre d'un montant de 1 600 € HT soit 1 920 € TTC sont à la charge de la commune. Le Conseil municipal donne son accord avec :

- 12 voix pour,
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et Mr Berthier ne participent pas au vote.

Cession de terrain de la parcelle AV 34 : Le Maire rappelle la demande de la pharmacienne d'acquérir une partie de la parcelle de terrain communal cadastrée AV 34, en vue de l'édification d'une nouvelle pharmacie. Une rencontre a eu lieu sur place afin de préciser l'implantation et la superficie requise. Le haut du terrain communal sera occupé par des places de parking public. Une division de terrain et un bornage seront réalisés par le cabinet BISIO et Associés. Les frais seront pris en charge pour moitié par les deux parties. Le prix pour l'acquisition du terrain est de 25 € le m² pour une superficie d'environ 900 m². Cette transaction sera réalisée sous réserve de la modification simplifiée du PLU pour le changement de zonage et conditionnée par la construction d'une nouvelle pharmacie.

Le Conseil municipal, approuve cette cession avec :

- 12 voix pour
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

SYNDICATS :

Adhésion de la commune de Saint Julien La Geneste au Syndicat Mixte de Sioule et Morge : le Conseil municipal accepte cette adhésion avec

- 12 voix pour
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote. :

SIEG :

Le Conseil Municipal approuve les projets de travaux établis par le SIEG, avec :

- 12 voix pour
- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote :

- de mise en conformité du camping – Tranche 2, avec une participation de la Commune au financement des dépenses de 34 002,40 €,

- d'alimentation électrique du panneau d'informations situé Avenue du Plan d'Eau, avec une participation au financement des dépenses de 2 250 €.

QUESTIONS DIVERSES :

- Acquisition d'un camion : Le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer le camion des services techniques par un camion plus récent avec équipement pour le déneigement. Un appel d'offres a été lancé avec la parution d'un avis d'appel public à la concurrence dans un journal local.

Le Conseil Municipal approuve l'appel d'offres et autorise le Maire à régler la facture de parution de 216,40 € avec :

- 12 voix pour

- 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote.

- Echange de voies avec le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme: Le Conseil Départemental a donné son accord pour un échange de voies avec la Commune. Le CD63 aura désormais la gestion de la rue de la Plaine des Champs, la rue de l'Industrie et la voie communale « chemin Ferré » en échange de l'Avenue de la Gare, la rue des Villas et la rue du Coudy. Des travaux de réfection de la voirie par le CD63 devraient être réalisés en 2020.

- Croix-Mallet 2 : Le Collectif Pauvreté Précarité a obtenu un avis favorable de l'Etat pour la réfection d'un bâtiment en habitat social.

- Installation d'un nouveau médecin : Le docteur Loïc Maitre s'est installé à la Maison médicale depuis le 13 janvier 2020. La Commune a participé à hauteur de 3000 € pour l'acquisition et le prêt de mobilier et de matériel informatique sous le couvert d'une convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.